

Aide à l'emploi

Qui est-ce que l'aide à l'emploi ?

Le service d'emploi est accessible aux personnes âgées de 16 ans et plus inscrites auprès d'un médecin généraliste à Kensington et à Chelsea ou dans les secteurs de Queen's Park et de Paddington, à Westminster. Le service est pour les personnes :

- ayant des besoins de santé mentale stables et continus
- qui sont ou pourraient être prises en charge dans un contexte de soins initiaux
- soignant des personnes qui répondent aux critères du service.

Le service d'emploi de Community Living Well peut vous aider si vous voulez trouver du travail ou si vous avez des difficultés dans votre emploi actuel en raison d'un problème de santé mentale.

Quels sont les avantages du service d'emploi ?

L'équipe d'emploi de Community Living Well offre un ensemble de services d'aide comprenant des informations, des conseils pour vous aider à accéder aux opportunités d'emploi, de formation et d'éducation ou à conserver votre emploi actuel.

Votre conseiller emploi dédié peut vous aider à :

- trouver le type de travail qui vous conviendra
- reprendre le travail après une période de congé maladie
- garder votre travail et/ou y apporter des ajustements
- connaître vos droits au travail.

Le service d'emploi de Community Living Well vous aide également à acquérir un large éventail de compétences pour vous aider à trouver un emploi.

Vous apprendrez notamment :

- Comment chercher un emploi
- Comment rédiger votre CV et une lettre de motivation
- Comment remplir un formulaire de demande d'emploi
- Comment vous préparer à un entretien d'embauche

“
Je n'aurais
jamais pu
retourner au
travail sans
votre aide.
”



Aide individuelle

Que vous cherchiez un emploi rémunéré, une expérience professionnelle, à faire du bénévolat ou à suivre une formation, ou que vous ayez besoin d'aide dans votre emploi actuel, votre conseiller d'emploi vous aidera à élaborer un plan d'action qui vous aidera à identifier vos objectifs ainsi que les étapes que vous devrez suivre pour les atteindre et répondra aux autres besoins d'aide professionnelle que vous pourriez avoir.

Recherche d'emploi

Nous pouvons vous aider à :

- Rechercher un emploi, notamment à trouver des meilleurs endroits pour chercher le type de poste qui vous intéresse
- Mettre à jour votre CV / Rédiger un nouveau CV
- Remplir les formulaires de demande d'emploi
- Préparer vos entretiens
- Informer vos employeurs potentiels de vos difficultés en matière de santé mentale
- Comprendre vos droits dans le milieu du travail.

Expérience professionnelle, bénévolat, formation et éducation

Si vous êtes intéressé pour faire du bénévolat ou obtenir une expérience professionnelle non rémunérée, votre conseiller d'emploi peut vous aider à organiser un stage. L'expérience professionnelle ou le bénévolat peuvent être une partie essentielle de votre plan d'action. Si vous identifiez une formation ou une formation complémentaire qui vous aidera à atteindre vos objectifs professionnels, votre conseiller pourra également vous aider à y accéder.

Vous avez déjà un emploi et vous avez besoin d'aide au travail ou pour reprendre le travail

Nous pouvons vous aider en :

- identifiant les facteurs de stress au travail et étudier les ajustements possibles

- vous offrant des conseils sur les législations pertinentes (ou vous recommander une personne ou service vous permettant d'obtenir des conseils juridiques si nécessaire)
- négociant avec votre employeur pour un retour progressif au travail ou établir des tâches modifiées.

L'aide que nous apportons est basée sur chaque situation individuelle.

Aide aux employeurs

Nous pouvons également aider votre employeur de diverses façons (avec votre consentement) ou vous proposer les outils nécessaires pour faire face aux problèmes sur votre lieu de travail.

Nous pouvons vous aider en :

- proposant des conseils et de l'aide pour gérer une personne ayant un problème de santé lié au stress ou à la santé mentale
- mettant en place des ajustements raisonnables
- fournissant des informations à jour sur la législation pertinente
- proposant un soutien sur votre lieu de travail
- identifiant les cas de harcèlement ou de discrimination au travail
- fournissant une formation de sensibilisation à la santé mentale.

Ce que vous pouvez attendre de nous

- Soutien et conseils sur l'emploi, le bénévolat, la formation et l'éducation
- Un plan d'action individuel pour définir vos objectifs. Ce plan vous permettra également d'identifier vos besoins de soutien
- Conseils et conseils impartiaux : nous ne faisons la promotion d'aucun service ni prestataire de formation
- Jusqu'à 15 sessions individuelles avec votre conseiller d'emploi
- Nous travaillons en partenariat avec d'autres services d'emploi du secteur et pouvons vous recommander l'un d'entre eux si nous estimons qu'ils sont mieux équipés ou plus pertinents pour répondre à vos besoins.